

# Règlement du concours d'entrée en 2<sup>e</sup> année Session 2022

L'admission en 2<sup>e</sup> année pour le parcours de Licence se fait par voie de concours.

Le concours d'entrée en 2<sup>e</sup> année comporte une épreuve de présélection et une épreuve d'admission.

Ce concours permet aux candidat-e-s d'avoir accès à la formation dans l'un des 10 secteurs de spécialisation : Architecture Intérieure, Art Espace, Cinéma d'Animation, Design Graphique, Design Objet, Design Textile et Matière, Design Vêtement, Image Imprimée, Photo/Vidéo et Scénographie.

En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive à l'École est conditionnée par l'obtention du diplôme requis en équivalence au niveau d'entrée en 2<sup>e</sup> année.

## Conditions de candidature

**Etre âgé-e de 26 ans au plus au 31 décembre 2022**

**ET**

**Justifier d'au moins une année d'études d'arts plastiques accomplie avec succès** au moment de l'admission en premier cycle à l'École :

- dans un établissement d'enseignement placé sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du ministre chargé de la culture ;

- dans une université ou école supérieure en France ou à l'étranger ;

- dans toute autre école supérieure d'art dont la liste est fixée par le directeur de l'ENSAD. Les postulants doivent avoir une première année validée du cycle diplômant (hors mise à niveau ou année préparatoire).

**OU justifier d'un brevet de technicien supérieur en arts appliqués dans une spécialité en rapport avec les secteurs d'enseignement de l'École.**

Merci de contacter le Pôle concours pour toute précision complémentaire sur les conditions de diplôme [inscription.concours@ensad.fr](mailto:inscription.concours@ensad.fr).

## **Procédure de candidature**

A partir du 16 février 2022, l'inscription au concours s'effectue sur le portail [concours.ensad.fr/](http://concours.ensad.fr/) jusqu'au 15 avril 2022 (fermeture du site à 18h00).

Attention, chaque candidat-e ne peut se présenter qu'à un seul concours par session et ne peut concourir plus de trois fois, tous concours confondus de l'ENSAD.

La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne du candidat ou de la candidate des droits de participation aux épreuves

## **Inscription administrative**

Au titre de l'année 2022, le montant des frais des concours s'élève à 53 €.

Les candidat-e-s titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2021/2022 sont exonéré-e.s des droits d'inscription au concours.

La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne des droits de participation aux épreuves.

En l'absence de validation de la candidature par le Pôle concours, les droits d'inscription restent acquis et ne sont pas remboursables.

En cas de désistement du candidat ou de la candidate, le versement des droits d'inscription reste acquis à l'ENSAD.

## Présélection :

Le dossier de candidature qui comprend la remise d'un dossier artistique de travaux personnels est **à déposer en ligne avant le 15 avril 2022, à 18h00** sur [concours.ensad.fr/](http://concours.ensad.fr/).

Le dossier artistique doit manifester la capacité créatrice et critique du candidat ou de la candidate (savoir-faire, dessin, expression plastique), traduire son niveau et faire apparaître ses motivations. Le dossier artistique de travaux personnels doit être conçu de façon à pouvoir être apprécié et compris par le jury, hors de la présence du candidat ou de la candidate.

Les éléments attendus au format PDF sont :

- un portfolio de 20 pages maximum (capacité de 20 Mo) contenant les travaux artistiques du candidat ou de la candidate et pouvant présenter des recherches, des extraits de carnet de croquis... les liens et renvois à des pages internet ou des vidéos sont possibles.
- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation non manuscrite d'une page maximum qui peut être rédigée en anglais.

Chaque dossier de candidature numérique est évalué par un jury qui désigne les candidat·e·s présélectionné·e·s pour chaque spécialisation de l'École.

Le non-respect des contraintes pour le dossier artistique de travaux personnels dématérialisé est éliminatoire.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Le jury de l'ENSAD est souverain et ses décisions sont sans appel.

Seul·e·s les candidat·e·s présélectionné·e·s prennent part à la phase d'admission.

**Résultats de la présélection le 24 mai 2022**

## Admission :

Les entretiens d'admission se déroulent sur deux journées **à l'ENSAD -31 rue d'Ulm Paris 5<sup>ème</sup>, du 30 au 31 mai 2022.**

Lors de son entretien avec le jury du secteur choisi, le candidat ou la candidate présente son dossier artistique personnel qu'il peut enrichir, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés).

Une discussion ouverte s'engage avec le jury sur le parcours du candidat ou de la candidate et sur ses motivations pour intégrer l'un des 10 secteurs de l'École.

Si le candidat ou la candidate souhaite présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, il ou elle doit se munir de son ordinateur portable.

Durée: **20 minutes**

La connaissance de la langue française est évaluée lors de l'entretien avec le jury d'admission. Le diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 est exigé, avant l'acceptation du candidat ou de la candidate à l'ENSAD, pour tout-e étudiant-e de nationalité étrangère n'ayant pas apporté la preuve de son niveau supérieur en langue française lors de l'entretien d'admission.

[En cas de restrictions sanitaires, l'entretien se déroule en visioconférence.](#)

**Jury plénier d'admission le 2 juin 2022**

  
Emmanuel Tibloux  
Directeur de l'École